



Amiens, le 2 juillet 2015

Communiqué de presse

**Ferme dite des « 1000 vaches » dans la Somme
Mise en demeure de l'exploitant**



Le 9 juin dernier, lors du contrôle de la ferme dite des « 1000 vaches » située à Drucat dans la Somme, les inspecteurs des installations classées agricoles et de la santé et de la protection animale (direction départementale de la protection des populations – DDPP 80) ont constaté le dépassement du nombre de vaches laitières autorisées par l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2013, soit 796 vaches au lieu de 500.

Suite à la transmission du rapport des inspecteurs et du projet d'arrêté préfectoral de mise en demeure visant à respecter l'arrêté du 1^{er} février 2013, l'exploitant a pu faire valoir ses observations auprès des services de l'Etat (cf. communiqué de presse dédié en date du 10 juin 2015).

A l'issue de cette phase contradictoire, Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, a signé le 1^{er} juillet 2015 l'arrêté qui met en demeure l'exploitant de mettre en conformité ses effectifs sous un délai de 15 jours à compter de sa notification qui interviendra demain, vendredi 3 juillet 2015.

En cas d'inobservation des dispositions de l'arrêté de mise en demeure, et indépendamment des poursuites pénales susceptibles d'être engagées, les sanctions administratives prévues à l'article L.171-8 du code de l'environnement, notamment une amende maximum de 15 000 € et une astreinte journalière maximum de 1 500 €, pourront être prises.